

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 13 novembre 2019

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 04/11/2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 6

Présents : José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP

Votants: 7

Pour: 7

Représentés: Hervé BORRELLY par José SARLIN

Contre: 0

Excusés: Michel GENEVRIER, Guy ALBRAND

Abstentions: 0

Absents: Jean-Paul BOUFFIER, Emmanuel GHIOTTI

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Demande de subvention DETR 2020 - DE_2019_060

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 21/12/2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- Vu le budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune de Venterol et dont le coût prévisionnel s'élève à 715 000 € HT soit 858 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	715 000 € HT
Subvention DETR (40 %)	286 000 €
Subvention Région FRAT (30 %)	214 500 €
Autofinancement (30 %)	<u>214 500 €</u>
RECETTES	715 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : début des travaux en janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2019
004-210402343-20191113-DE_2019_060-DE
Date de l'AR d'annulation: 15/11/2019

- ADOPTE le projet de création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune de Venterol.
- ARRETE le plan de financement proposé.
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 286 000 € au titre de la DETR 2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
José SARLIN



Annulé

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2019
004-210402343-20191113-DE_2019_060-DE
Date de l'AR d'annulation: 15/11/2019